



Le 7 février 2023

Extrait du Procès-Verbal  
Résolution 378-2023

Province de Québec  
MRC Athabaska  
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 6 février 2023, 19 h 30, à la salle municipale située au 2 de la rue du Parc Saint-Valère Québec.

Sont présents:

Monsieur Guy Dupuis	Siège 1
Monsieur Jacques Pépin	Siège 2
Monsieur Éric Morissette	Siège 3
Madame Nadia Hébert	Siège 4
Madame Joséane Turgeon	Siège 5
Madame Claudia Quirion	Siège 6

Président de la séance : Monsieur Marcel Normand, maire

Secrétaire de la séance: Annick Girouard

---

#### **MOTION RÈGLEMENT 125-2023 COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)**

**ATTENDU QU'IL** est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité de Saint-Valère que le Conseil municipal se dote d'un comité consultatif en urbanisme afin de l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

**ATTENDU QU'IL** est nécessaire pour le Conseil municipal de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures et de changement de zonage, et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., 1-19.1);

**ATTENDU QUE** les postes à combler de ce comité sont ouverts à la participation des citoyens et citoyennes de Saint-Valère pour sa conformité et renouvelé aux deux (2) ans;

**ATTENDU QUE** les personnes choisies par le Conseil municipal ne peuvent faire plus de trois (3) mandats consécutifs, laissant ainsi la chance à d'autres personnes de pouvoir participer à la vie active de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);



**ATTENDU QU'IL** y a lieu d'abroger le règlement 125-89 et tout autre règlement régissant la constitution d'un comité consultatif en urbanisme;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion est déposé par \_\_\_\_\_ le 6 février 2023 concernant ledit règlement constituant un comité consultatif en urbanisme;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Claudia Quirion  
appuyé par madame Nadia Hébert  
et résolu,

**QUE** le préambule ci-dessus fait partie du présent règlement;

**QUE** le présent règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 125-2023 soit et est adopté comme présenté;

**QUE** l'original dudit règlement constituant un comité consultatif en urbanisme soit conservé aux archives de la municipalité et à un effet comme s'il était réitéré au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements de la municipalité de Saint-Valère;

**QUE** ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

Copie conforme.

Donné à Saint-Valère, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

Annick Girouard

Annick Girouard  
Directrice générale adjointe